

# RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 80 -2025

Déviation d'un collecteur d'eaux usées (tronçon Triage) – Rue de Lausanne  
Demande d'un crédit de construction de CHF 547'000TTC

Date de la séance : 10/03/2025 - 19h.00

Lieu : Centre technique communal

**Membres de la commission :**

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Marie-Claude KOHLER (Présidente / rapporteuse)	X		
Grazia BERISHA	X		
Sandra MARTINELLI	X		
Vito VITA		X	
Jeton HOXHA			X
Robert Mulopo	X		
Verena BERSETH	X		
Mehmet KORKMAZ	X		
Colin METRAUX	X		

**Invité·e (s) :**

Mme Tinetta Maystre, Municipale du service Urbanisme - Infrastructures - Mobilité

Mr Christophe Sarda, chef du service Infrastructures

Mr Jérémie Wenger, adjoint

**Introduction**

Le but de ce préavis est d'obtenir l'approbation du Conseil communal afin de réaliser des travaux permettant de rediriger un collecteur situé à la rue de Lausanne vers le collecteur principal de la rue de Verdeaux, près de l'Hôtel-de-Ville.

Cette déviation est rendue nécessaire du fait de l'effondrement d'un autre collecteur, situé en gare de triage des CFF. A savoir qu'une convention datant de 1949 autorisait La Ville de Renens à l'utiliser pour évacuer ses eaux.

Des travaux urgents mais provisoires ont été entrepris afin d'éviter des inondations, un projet de réhabilitation du collecteur effondré a été élaboré, mais aucune proposition n'a convenu aux CFF, les contraintes d'utilisation du site complexifiant singulièrement les choses. Dès lors, la nécessité de pouvoir déverser les eaux usées dans un autre collecteur s'est imposée.

Le projet retenu consiste à dévier le collecteur afin que les eaux d'évacuation communales ne passent plus en territoire CFF. Un descriptif détaillé du projet figure dans le préavis, de même que les intentions concernant le planning et les étapes de réalisation des travaux. Des diapositives complémentaires présentées et commentées lors de la séance de commission sont jointes à ce rapport.

Quant aux incidences financières, le préavis propose au point 6.1 un tableau relatif aux coûts d'investissement et précise que la somme de CHF 91'184.71 TTC a déjà été engagée depuis le 30 janvier 2024 pour les travaux provisoires urgents. Il est par ailleurs précisé que le coût moyen du capital représente un coût de fonctionnement moyen de CHF 17'322.- par année et cela durant 60 ans.

Ces travaux sont sans incidence particulière sur le plan environnemental et climatique.

Le préavis conclut que la déviation du collecteur est une solution durable à un problème qui nécessite une réponse urgente.

Lors de la séance du lundi 10 mars 2025 qui s'est tenue au Centre technique communal à 19h, une présentation reprenant le contenu du préavis a été faite. Une diapositive répondait explicitement à la demande de la COFIN, à savoir vérifier l'existence d'éventuels autres collecteurs traversant cette zone et en vérifier l'état. La diapositive indique que quatre collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ont été répertoriés. Trois sont en bon état, on ne connaît pas l'état du quatrième (situé dans la zone Closel Chêne).

Quitte à spoiler la fin de ce rapport, précisons ici que dans ses délibérations la commission a demandé à obtenir des informations sur ce collecteur. Un contact téléphonique pris avec Mr Wenger en date du 27 mars nous a appris que, pour l'instant, on n'en savait pas plus et que dans la réalité il n'est pas rare de manquer partiellement ou totalement d'infos sur d'anciens ouvrages.

### **Questions de la commission :**

**Q :** Le Canton peut-il participer financièrement ?

**R :** Non. Il n'y a pas de subvention dans ce cas.

**Q :** Est-ce qu'on aurait pu profiter d'effectuer ces travaux avant la construction du tram ?

**R :** Non, car cela a pris presque 9 mois pour une première séance avec les CFF. En raison de contraintes liées à la spécificité du lieu, le temps qu'ils nous ont accordé (2 semaines pour des travaux qui prennent 2 mois) rendait la chose impossible.

On peut dire qu'on a d'abord pensé refaire le collecteur au lieu de le dévier mais cette option a été abandonnée. De plus les coûts auraient triplés par rapport au projet actuel, et c'est une bonne chose de rester sur territoire communal. On va aussi se sortir de la convention de 1949 quand les travaux seront finis.

**Q :** Est-ce qu'on risque d'autres effondrements, par exemple en raison de causes naturelles, ou d'un manque d'entretien ou à cause des vibrations dues aux trains ?

**R :** Selon les visualisations par camera, il n'y a pas de risque à ce stade. De plus, les autres collecteurs ne sont pas directement sous le triage, c'est probablement moins risqué. Disons aussi que le collecteur effondré a tenu longtemps et que le risque zéro n'existe pas.

**Q :** Combien coûte le système de pompage provisoire mis en place ?

**R :** CHF 5'000.- /mois. Il faut curer, nettoyer, on a dû installer une grille pour éviter que les papiers s'accumulent

**Q :** Est-ce qu'il faudra beaucoup d'entretien avec le nouveau collecteur et quelle garantie qu'il ne s'effondre pas ?

**R :** Il faudra un curage 1x/an, on peut compter sur une espérance de vie de 80 ans. L'effondrement du tronçon actuel n'est pas lié à la négligence, mais très certainement aux passages des trains. Là, on ne sera pas sous des rails, d'ailleurs on a veillé à construire le tram « sur rien », on a évité de construire sur des conduites d'eaux / de gaz.

**Q :** Par rapport à la diapositive « projet de déviation gravitaire », pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

**R :** On va utiliser la pente pour l'écoulement, mais elle est faible, c'est pour ça qu'il faudra faire un contrôle annuel au lieu d'une fois chaque 10 ans. La zone de stockage est là pour le matériel et aussi pour la terre végétale qu'on va enlever et remettre. C'est un matériel noble, on tient à la préserver. On a aussi étudié le tracé pour épargner les racines.

**Q :** Si les CFF effectuent une réfection du collecteur, est-ce qu'on pourrait le réutiliser ?

R : Peut-être...dans 50 ans. Avec la mise en séparatif, on ne ferait de toute façon plus passer les eaux claires sous les voies.

### **Délibération de la commission**

La commission considère le caractère nécessaire et urgent des travaux. Elle prend acte des tentatives infructueuses de collaboration avec les CFF et relève la qualité de la présentation. Elle considère également le positionnement de la COFIN.

La commission émet un **vœu** : obtenir les informations manquantes concernant le collecteur Closel-Chêne

### **Détermination de la commission**

C'est à l'unanimité des membres présents (7 voix sur 7) que la commission **accepte** les conclusions du préavis.

## **CONCLUSIONS**

### **Le Conseil communal de Renens,**

Vu le préavis municipal N°80-2025 concernant la déviation d'un collecteur d'eaux usées (tronçon Triage)- Rue de Lausanne de CHF 547'000.-TTC brut,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **Décide**

1. **De valider et d'adopter** les travaux pour la déviation d'un collecteur d'eaux usées (tronçon Triage) – Rue de Lausanne.
2. **D'allouer** à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 547'000.-TTC pour la déviation d'un collecteur d'eaux (tronçon Triage) – Rue de Lausanne.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement de patrimoine administratif N° 3861.1093.5010 « Déviation d'un collecteur d'eaux usées (tronçon Triage) – Rue de Lausanne » pour CHF 547'000.- TTC brut.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2025.

Marie-Claude KOHLER (Président·e /  
rapporteuse, Les Verts)

---

Grazia BERISHA (Les Verts)

---

Vito VITA (PLR-PVL)

EXCUSE

---

Jeton HOXHA (PS)

ABSENT

---

Robert MULOPO (PS)

---

Verena BERSETH (Fourmis)

---

Mehmet Korkmaz (Fourmis)

---

Sandra MARTINELLI (PLR-PVL)

---

Colin METRAUX (UDC)

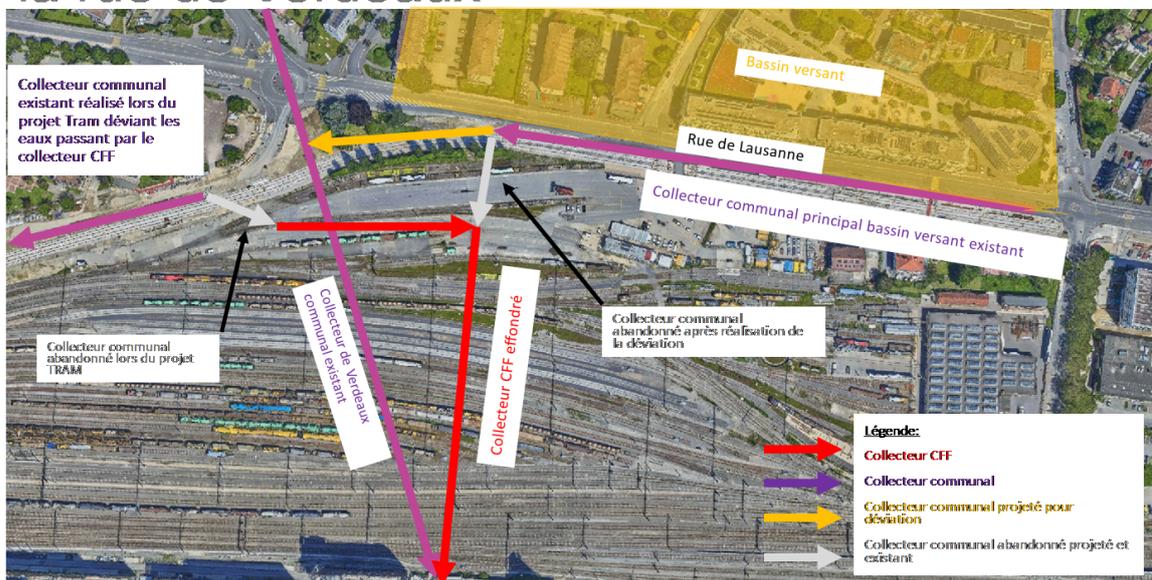
---



## Situation de l'effondrement du collecteur

- ❖ Bassin versant repris par le collecteur eaux mixtes
- ❖ Collecteur eaux mixtes rue de Lausanne
- ❖ Tronçon du collecteur CFF en gare de triage où se rejette le bassin versant
- ❖ Point d'effondrement du collecteur

## Déviations du collecteur dans le collecteur de la rue de Verdeaux

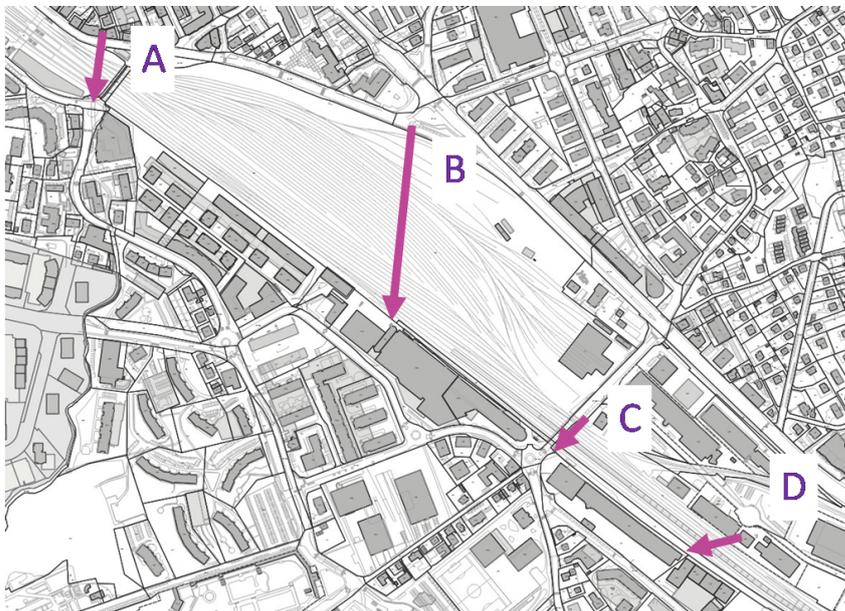


## Projet de déviation en gravitaire



- ❖ Pas de pompe de relevage
- ❖ Pas d'entretien annuel de la fosse de pompage et des pompes
- ❖ Pas de coût d'énergie
- ❖ Coût des travaux moins onéreux

## Collecteur communaux traversant des voies CFF



- A:** Collecteur EU EC Mèbre  
En bonne état
- B:** Collecteur EU EC Verdeaux  
En bonne état
- C:** Collecteur EU EC Léman  
En bonne état
- D:** Collecteur EU EC Closel Chêne  
Etat inconnu